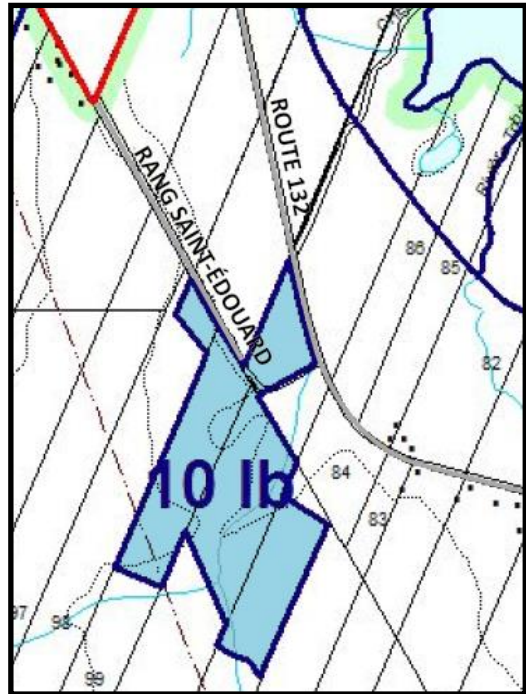


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE RÈGLEMENT N° 850-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 613-05

Avis est donné par le soussigné, greffier, aux personnes intéressées de la Ville d'Amqui de ce qui suit :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 15 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement n° 850-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05*.
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 août 2019 à compter de 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.
- 3° Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les usages *service de cueillette des ordures et garage et équipement d'entretien pour le transport par camion* à l'intérieur des lots 3 414 270, 3 414 271, 3 414 276 et 3 652 191 du Cadastre du Québec, situés dans la zone 10 Ib, où l'on retrouve la zone industrielle contiguë au rang Saint-Édouard.
- 4° Les plans de zonage permettant d'identifier les zones mentionnées sont disponibles à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la MRC de La Matapédia (www.mrcmatapedia.qc.ca) dans la sous-section *municipalités* de la section *Description de la MRC*.
- 5° Le premier projet de *Règlement n° 850-19* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.



Donné à Amqui, le 24 juillet 2019.

M^e Vincent Paradis
Greffier